



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **39**  
- représentés : **7**  
**TOTAL 46**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBourg, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

#### Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM  
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

#### Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

**OBJET : TOURISME : ACQUISITION DU FORT DE MUTZIG**

---

**N° 22-104**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 16-43 du 30 juin 2016, décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes à l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG, dans le cadre de son développement touristique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 février 2017 ratifiant cette extension de compétences ;

**CONSIDERANT** que les tractations tendant à l'acquisition de la partie restaurée du Fort de MUTZIG avec le Ministère des Armées viennent d'aboutir ;

**VU** l'avis du Service des Domaines en date du 28 septembre 2022 estimant le prix de cession du bien considéré à 41,00 € H.T. l'are ;

**VU** le projet d'engagement d'acquérir à ce titre, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 15 décembre 2022 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires données par Monsieur Jean BIEHLER, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré;

**à l'unanimité  
décide**

d'acquérir l'emprise foncière du Fort de MUTZIG, cadastrée comme suit :

COMMUNE	section	N° de parcelle	Superficie
DANGOLSHEIM	AH	19/1	7 ha 38 a 95 ca
DANGOLSHEIM	AH	20/1	1 ha 31a 40ca
DANGOLSHEIM	AH	21/1	13 a 60 ca
DANGOLSHEIM	AH	13/1	14 ha 25 a 08 ca
DANGOLSHEIM	AH	14/1	1ha 19 a 37 ca
DANGOLSHEIM	AH	15/1	67 a 43 ca
DANGOLSHEIM	AH	16/1	31 a 97 ca
MUTZIG	A	1433/1196	2 a 70 ca
MUTZIG	A	1434/1196	2 a 30 ca

d'une contenance totale de 25ha32a80ca, au prix de 41,00 € H.T. l'are, la transaction foncière totale s'élevant ainsi à 103.844,00 € H.T.,

**entérine**

l'engagement d'acquérir à ce titre, comportant notamment des clauses et conditions particulières,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant à cette acquisition foncière et notamment l'engagement d'acquérir et l'acte de vente en résultant.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER



Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 16 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 16 décembre 2022

## Acte à classer

DE-22-104

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-16T11-23-25.00 ( MI241982548 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20221215-DE-22-104-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : TOURISME : ACQUISITION DU FORT DE MUTZIG

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

Acte : [22-104 TOURISME ACQUISITION  
FORT DE MUTZIG.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/22 à 11:23

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 16/12/22 à 11:23

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 16/12/22 à 11:41